



REGLEMENT DE L'AMI

Appel à Manifestation d'Intérêt

AMI N° : 2573S01AMI

RÉFÉRENCIEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF
« CCI PRESTATAIRES »
DE LA CCI SAVOIE

Un prestataire



Date limite de remise des propositions :
Vendredi 14 Mars 2025 - 12h00

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Savoie

5 rue Salteur

CS 22416

73 024 CHAMBERY Cedex

Tél : 04 57 73 73 73

www.savoie.cci.fr

Table des matières

I. Portée de l'appel à manifestation d'intérêt.....	3
1. Contexte	3
2. Cadre juridique	3
3. Finalités et objectifs pour la CCI Savoie.....	3
4. Bénéfices pour les prestataires.....	4
5. Bénéfices pour les entreprises et collectivités.....	4
6. Élaboration des critères d'évaluation.....	4
7. Périmètre des compétences évaluées pour l'accès au référencement.....	4
8. Conditions de participation.....	5
9. Bilan des prestations.....	5
II. Conditions tarifaires.....	5
1. Rémunération de la CCI Savoie.....	5
2. Condition tarifaire pour le prestataire	6
III. Critères d'évaluation du prestataire	6
1. Définition des critères et notation	6
2. Commission de sélection	6
IV. Conditions de l'AMI	7
1. Définition de la procédure	7
2. Calendrier et déroulement de la procédure	7
V. Dispositions générales du contrat d'apporteur d'affaires	7
1. Durée du contrat	7
2. Non exclusivité.....	7
VI. Modalité de remise des manifestations d'intérêt.....	8
1. Dossier de l'AMI.....	8
2. Date limite de remise des propositions.....	8
3. Conditions d'envoi ou de remise des propositions.....	8
VII. Renseignements complémentaires	8
Demandes de précisions concernant le dossier d'appel à manifestation d'intérêt	8
VIII. Litiges et recours.....	8
ANNEXE 1 : Liste des prestations	10
ANNEXE 2 : Barème du référencement	11
ANNEXE 3 : Formulaire de réponse	14
ANNEXE 4 : Accord de protection des données.....	17

I. Portée de l'appel à manifestation d'intérêt

1. Contexte

Les collaborateurs de la CCI rencontrent de nombreuses entreprises et collectivités sur le territoire de la Savoie dans le cadre de leurs missions. De ce fait, ils sont à même de déceler **des besoins en conseils et prestations** desdites entités. La CCI identifie les domaines d'activité nécessitant l'intervention d'un prestataire disposant de l'expertise requise.

La CCI Savoie a ainsi décidé de procéder au **référencement de consultants et prestataires** sur la base de leurs compétences spécifiques et tarifs qu'ils proposent dans différents domaines d'expertise. En effet, les dirigeants de TPE/PME et responsables de collectivités, pour qui le choix d'experts externes sur ces thématiques reste souvent un sujet complexe, doivent pouvoir faire facilement appel à des professionnels de confiance en capacité de répondre à leurs besoins. Afin de garantir la qualité de service des prestataires auxquels les TPE/PME ou les collectivités vont pouvoir confier leur projet, la CCI Savoie a choisi de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour identifier des partenaires disposant de l'expertise requise. Cette démarche portée par la CCI Savoie a notamment pour mission de faciliter les échanges entre les acteurs du territoire pour créer des synergies favorables entre les TPE/PME, les collectivités et les prestataires sur une liste de thématiques définies.

Ce référencement fait suite à l'appel à manifestation d'intérêt diffusé le 20 février 2024 en proposant des nouvelles thématiques et modalités.

2. Cadre juridique

L'article L. 710-1 du Code de commerce donne pour mission statutaire aux CCI de contribuer « au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises ». Cet article présente une liste non exhaustive de missions dévolues aux CCI pour accomplir leur mission de service public ou mission d'intérêt général. Parmi ces missions, la loi prévoit que les CCI peuvent assurer « des missions d'appui, d'accompagnement, de mise en relation et de conseil auprès des créateurs et repreneurs d'entreprises et des entreprises ». Elle les autorise également à exercer des activités « de nature marchande », dès lors qu'elles « s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de [leurs] autres missions ». Les CCI disposent ainsi d'un champ d'intervention et de moyens étendus pour soutenir et accompagner les entreprises. L'activité de référencement exercée par une CCI qui s'inscrit dans le prolongement de ses missions d'accompagnement et d'appui aux entreprises est directement utile à l'exercice de celles-ci.

Dans le cadre du dispositif « CCI Prestataires », le référencement donnera lieu à la signature d'un contrat d'apporteur d'affaires.

3. Finalités et objectifs pour la CCI Savoie

Par le biais de cette proposition de collaboration, la CCI Savoie a pour objectifs :

- D'aider les dirigeants de TPE/PME ou responsables de collectivités à se repérer dans l'offre existante en sélectionnant des experts répondant au mieux à leurs besoins et ayant connaissance des enjeux et particularités de cette cible ;
- De soutenir l'activité des prestataires en leur donnant une visibilité supplémentaire auprès de nouveaux clients.

4. Bénéfices pour les prestataires

Les prestataires référencés dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt bénéficieront d'une visibilité renforcée auprès des dirigeants de TPE/PME et des collectivités de leur territoire. Cette visibilité leur permettra de se démarquer dans un écosystème dense.

La CCI Savoie accompagne déjà quotidiennement un grand nombre de dirigeants de TPE/PME et de collectivités, auprès de qui le service sera communiqué. Des actions de promotion de ce service sont également prévues et bénéficieront par conséquent aux prestataires qui y sont référencés (les prestataires pourront être invités à animer des ateliers/réunions/conférences sans contrepartie financière en lien avec leur sujet d'expertise).

Les prestataires recevront directement des contacts de prospects qualifiés en attente de proposition commerciale. Une qualification de besoin sera réalisée par la CCI Savoie à destination du Prestataire pour l'aider à formuler son offre commerciale.

5. Bénéfices pour les entreprises et collectivités

Cette démarche permettra aux dirigeants de TPE/PME et aux collectivités de :

- Bénéficier d'une qualification de besoin rédigée par un conseiller de la CCI Savoie à destination de ses prestataires ;
- Trouver facilement des prestataires de confiance, recommandés et qualifiés par la CCI Savoie ;
- Obtenir des devis issus de la liste proposée par la CCI Savoie ;

6. Élaboration des critères d'évaluation

Le présent référentiel d'exigences de l'appel à manifestation d'intérêt représente un instrument de valorisation de l'expertise et de la qualité de services de prestataires de service exerçant une liste d'activités fournie en **Annexe 1 « Liste des prestations »**.

Il s'appuie sur les principes généraux suivants (détaillés en **Annexe 2 : « Barème du référencement »**) :

- Une approche globale de l'évaluation des prestataires ayant démontré un niveau de maturité minimum, de la formation du personnel à la qualité des services délivrés aux clients ;
- Une validation des critères d'éligibilité permettant d'entrer dans le processus de référencement ;
- Une sélection de critères incontournables pour le prestataire qui sont d'application obligatoire ;
- Une sélection de critères importants pour le prestataire qui abordent des compétences complémentaires aux compétences obligatoires et sont vues comme une plus-value des prestataires et une incitation à mettre en avant leurs expertises ;
- Le référentiel promeut une approche progressive et incitative à l'amélioration continue ;
- Un barème de points est associé à chaque critère. Le prestataire candidat au référencement doit démontrer qu'il satisfait au moins à tous les critères obligatoires.

7. Périmètre des compétences évaluées pour l'accès au référencement

Le prestataire candidat doit avoir les qualités suivantes lors d'une prestation :

- Savoir définir et analyser le besoin, définir et gérer les priorités, selon la situation du client ;

- Savoir synthétiser et restituer l'information utile aux clients pour des personnes techniques et non techniques.

Le contrat d'apporteur d'affaire est conclu intuitu personae. Seules les personnes dont les CV ou profils auront été fournis pourront intervenir.

8. Conditions de participation

Les prestataires pourront candidater à autant de lots que souhaité, mais seulement 3 prestataires maximum seront référencés par lot. Un prestataire pourra être référencé sur autant de lots que nécessaire. Les élus de la CCIT/R ne peuvent pas candidater sur le territoire de leur CCIT.

Les prestataires référencés pourront être amenés à présenter leurs offres de service aux conseillers entreprise de la CCI Savoie pour une meilleure prescription. **La CCI Savoie ne s'engage pas à apporter un nombre minimum d'affaires.**

Les prestataires référencés par la CCI sont proposés à ses clients uniquement à titre indicatif. Il ne peut y avoir aucune obligation imposée par la CCI. **Le client reste seul décisionnaire du choix et du recours aux prestataires.**

Les questions de responsabilité relèvent du client accompagné et/ou du prestataire. **Aucune responsabilité ne peut être recherchée envers la CCI.**

9. Bilan des prestations

A la fin de chaque prestation, à la réception du livrable final par le Client, celui-ci sera invité à renseigner un questionnaire de satisfaction envoyé par la CCI sur la qualité de la prestation et ses conditions de mise en œuvre. Les résultats de ce questionnaire permettront de renforcer la qualité des prestations et pourront impacter le référencement du prestataire.

Un bilan annuel des actions pourra être rédigé par la CCI Savoie. Il décrira les actions engagées, les moyens mis en œuvre, les résultats observés et les suites qui seront données aux collaborations avec les Prestataires sur chacun de ces aspects.

II. Conditions tarifaires

1. Rémunération de la CCI Savoie

La CCI Savoie se rémunérera par une commission systématique qui ne sera due et exigible que sur les **commandes acceptées et livrées et après encaissement** par le Prestataire du prix des produits et services concernés. Le prestataire peut choisir de devancer le règlement.

Taux de commissionnement : 10% du chiffre d'affaires généré par le dispositif « CCI Prestataires »

Cette commission ne doit pas avoir pour effet d'augmenter le tarif proposé par le prestataire. Elle s'applique à toute facturation par le Prestataire (prestation à l'heure, au forfait, complément de commande, facturation à la commission / success fee...) à partir du moment où l'affaire est

générée suite à une mise en relation par la CCI Savoie ou suite à un évènement organisé par la CCI Savoie.

Cette commission sera due **pour toute vente conclue avec la clientèle présentée au Prestataire pendant la durée du contrat grâce à l'intervention de l'Apporteur.**

2. Condition tarifaire pour le prestataire

Une **remise de 10%** sera accordée au client par le prestataire en faisant obligatoirement référence au dispositif « CCI Prestataires » de la CCI Savoie.

L'intervention volontaire d'un prestataire du dispositif « CCI Prestataires » dans un événement atelier/réunion/conférence organisé par la CCI Savoie se fera sans contrepartie financière, ni défraiement.

Cas de non-application ou d'application partielle :

- En cas d'offre mixte (fixe + variable type commissionnement/succes fee) : la remise ne s'appliquera que sur la part fixe ;
- si le Prestataire applique une autre réduction, quelle qu'elle soit et qu'elle qu'en soit sa forme, au bénéfice du Client, si elle supérieure ou égale à 10% ;
- si le Prestataire facture son offre auprès du Client sur la seule base d'un commissionnement/success fee (dont le taux et les modalités seront précisés dans le devis).

III. Critères d'évaluation du prestataire

1. Définition des critères et notation

Les critères de sélection sont répartis en 4 catégories, décomposées en critères détaillés dans l'**Annexe 2 : Barème de référencement**

- Champ d'application
- Organisation interne du prestataire
- Compétences du prestataire
- Services délivrés aux clients

2. Commission de sélection

La commission de sélection sera la **commission de sélection de la CCI Savoie.**

Dans le processus de référencement, la CCI Savoie se réserve la possibilité d'inviter les prestataires à défendre leur candidature devant la commission de sélection selon les critères suivants :

- Le représentant présente l'entreprise de manière claire et concise, en adéquation avec les informations fournies par le prestataire.
- Ensuite, le représentant expose une étude de cas pour illustrer les expertises sélectionnées. Il démontre qu'il a les compétences techniques, qu'il est capable d'identifier les problématiques du client et de trouver des solutions pour y palier. Il est capable de

décrire la gestion de projets de manière structurée et compréhensible dans le temps et le contexte donné.

- Le représentant répond aux questions de façon précise. Il a aussi une capacité à écouter et convaincre quant à la réponse aux objections.
- Le candidat s'exprime de façon claire, avec des mots simples et accessibles à tous, même aux non experts. Il prône des valeurs en cohérence avec celles de la CCI Savoie.

IV. Conditions de l'AMI

1. Définition de la procédure

Il s'agit d'un appel à manifestation d'intérêt qui repose sur une manifestation des candidats dans les conditions définies au présent Règlement de l'AMI.

2. Calendrier et déroulement de la procédure

La procédure se déroule ainsi :

- **Étape 1** : Envoi du formulaire de réponse (Annexe 3) complété et signé, avec les pièces justificatives ;
- **Étape 2** : Accusé de réception par email de la CCI Savoie au candidat prestataire ;
- **Étape 3** : Commission de sélection au cours de laquelle le candidat peut être auditionné ;
- **Étape 4** : Notification par email des candidats refusés et référencés ;
- **Étape 5** : Signature des conventions de partenariat.

V. Dispositions générales du contrat d'apporteur d'affaires

Le modèle de contrat d'apporteur d'affaires est fourni dans le dossier de l'AMI.

1. Durée du contrat

Le contrat d'apporteur d'affaires est conclu à partir de la date de notification pour une **durée de 1 an**.

Le contrat est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par la CCI de Savoie au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité du contrat.

Au total, le contrat ne pourra excéder 3 ans.

Les missions engagées pendant la durée du contrat pour être menées à leur terme au-delà de la date d'échéance du contrat.

2. Non exclusivité

Le contrat d'apporteur d'affaires est conclu **sans exclusivité** de part ni d'autre, chaque Partie se réservant la possibilité de conclure des contrats analogues avec tout autre organisme ou entreprise.

VI. Modalité de remise des manifestations d'intérêt

1. Dossier de l'AMI

Le dossier de l'AMI est téléchargeable sur la PLACE à partir de l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le dossier de l'AMI contient :

- Le règlement de l'AMI et ses annexes
- Le modèle de contrat d'apporteur d'affaires

2. Date limite de remise des propositions

La date et l'heure limites de réception des propositions est celle indiquée en page de garde du présent Règlement de l'AMI.

3. Conditions d'envoi ou de remise des propositions

Le candidat devra retourner le formulaire de réponse (Annexe 3) complété et signé avec les pièces justificatives :

Les candidats pourront recourir :

- À une transmission via la PLACE
- À une transmission électronique, remise à l'adresse suivante : s.merolli@savoie.cci.fr
- À une transmission par voie papier, à l'adresse suivante :

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Savoie

A l'attention de Simon MEROLLI

5 rue Salteur

CS 22416

73 024 CHAMBERY Cedex

VII. Renseignements complémentaires

Demandes de précisions concernant le dossier d'appel à manifestation d'intérêt

Les candidats peuvent poser toutes les questions d'ordre administratif ou technique :

- soit directement via la PLACE
- soit par email auprès du service de la CCI à l'adresse suivante : s.merolli@savoie.cci.fr

VIII. Litiges et recours

En cas de litige, les deux Parties s'engagent à tenter de le régler par voie amiable. En cas de désaccord persistant, le Tribunal Administratif de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige

Place Firmin Gautier, 38000 GRENOBLE
Tel : 0456585050
Fax : 0456585000

ANNEXE 1 : Liste des prestations

Liste des thématiques couvertes par le référencement CCI Prestataires

En cas de compétence partielle à un lot, ou de spécification selon les secteurs d'activités, bien le préciser dans le formulaire de réponse (Annexe 3)

LOT	Prestations concernées de conseil, audit, réalisation de dossiers/études
RSE #11 Santé du dirigeant	. Offre de service en prévention des risques pour les dirigeants
TR #9 International	[Périmètre / Pays à définir par le répondant] . Conseil en réglementation internationale . Conseil en fiscalité internationale . Accompagnement à la stratégie de développement à l'international . Règles d'implantation à l'étranger . Modes de paiement et garanties à l'international
TR #16 Cybersécurité	. Diagnostic et accompagnement à la sécurité numérique de l'entreprise.
TR #17 Intelligence artificielle	. Diagnostic et accompagnement
TR #18 Innovation numérique	Exemple : . Preuve numérique (sinistres, états des lieux, conformité de production, produit original...) . Plateforme innovante de services aux entreprises
TR #19 Juridique	. CGV . Conformité RGPD - rédaction de contrat (ex : fournisseurs) . Choix structure juridique et acte (statut) . LOI (lettre d'intention)
TR #20 Conseil financier	. Gestion financière : rentabilité et marges, gestion de trésorerie, KPI, stratégie de réduction des coûts, actifs... . Gestion de crise et résilience / baisse de trésorerie / Capacité à s'adapter aux changements de marché, plan de continuation d'activité, veille stratégique pour anticiper les risques . DAF externalisée
TR #21 Gestion de projet	. Gestion / planification projet / Suivi
TR #22 Transmission reprise	. Audit de l'entreprise . Conseil en organisation et management . Accompagnement-coaching à la cession ou reprise d'entreprise

ANNEXE 2 : Barème du référencement

Nombre maximum de points : 40

CATEGORIE	N°	CRITERE	Indications	Exigence	Exemples de justificatifs	Notation
1. Champ d'application	1.a	Activité et Prestations	Le prestataire doit réaliser des prestations inscrites dans l'Annexe 1. Il peut proposer des prestations complémentaires associées (assistance, maintenance, suivi, développement logiciel...). Il faudra préciser si les activités décrites dans le(s) lot(s) sélectionnés sont maîtrisées partiellement ou intégralement.	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Portfolio • Lien vers un site web du prestataire ou vers une page d'un réseau social détaillant les activités réalisées par le prestataire • Brochure commerciale • Méthode d'accompagnement • Autre élément permettant de déterminer la nature des activités du prestataire 	5 points
	1.b	Zones géographiques d'intervention	Le prestataire doit être en capacité d'intervenir physiquement en Savoie sur les sites des clients.	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Renseignement et signature de l'Annexe 3 (formulaire de réponse) comprenant un engagement à être en capacité d'intervenir auprès de tout établissement dans le département de la Savoie 	1 point
2. Organisation interne du prestataire	2.a	Existence juridique	Le prestataire doit être une entreprise en activité.	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Extrait Kbis, RNE, RNA 	1 point
	2.b	Conformité de l'entreprise aux lois et réglementations relatives à son activité	Le prestataire doit attester sur l'honneur du respect des lois et des réglementations en vigueur qui s'appliquent à son activité.	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Renseignement et signature de l'Annexe 3 (formulaire de réponse) comprenant un engagement sur l'honneur, par le dirigeant de l'entité morale qui candidate • Transmissions des Conditions Générales de Vente (CGV) • Autres selon activité spécifique (ex : intervenants en prévention des risques professionnels) 	2 points
	2.c	Souscription d'une assurance	Le prestataire doit souscrire à une assurance de responsabilité civile professionnelle ou RC Pro qui couvre le champ d'activité du référencement.	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation RC Pro mentionnant de préférence clairement le champ d'activité du référencement 	1 point
	2.d	Politique en matière de protection des données personnelles et politique de cybersécurité	Le prestataire doit documenter sa stratégie en matière de respect du RGPD et protection des données personnelles et sa politique de prévention des risques Cyber.	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Accord de protection des données (Annexe 4) • Tout document montrant la prise en compte du RGPD et de ses enjeux par le prestataire et à destination de ses clients (politique de protection des données personnelles, politique de confidentialité, trame de contrat client intégrant des clauses contractuelles spécifiques, ...). • Tout document présentant la politique générale de cybersécurité du fournisseur et les principales actions techniques et de sensibilisation de son personnel qu'il mène 	2 points

CATEGORIE	N°	CRITERE	Indications	Exigence	Exemples de justificatifs	Notation
3. Compétences du prestataire	3.a	Organigramme	Le prestataire doit fournir un document présentant sa structure organisationnelle. Ce schéma mettra en évidence les relations fonctionnelles, organisationnelles et hiérarchiques internes.	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Organigramme • Ou Indiquer si le prestataire est seul au sein de sa société 	1 point
	3.b	Compétences du personnel + CV	Le prestataire doit attester des compétences des personnes qui vont être engagées sur le périmètre d'expertise. La notation dépendra des compétences internes présentées, et de leurs variétés	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Curriculum Vitae • Profils LinkedIn Ces CV ou profils doivent contenir des informations (adresse, ...) permettant de les rattacher à l'unique site (implantation géographique) qui candidate au référencement.	5 points
	3.c	Formation technique continue du personnel	Le prestataire doit disposer de ressources compétentes et formées au moins sur les expertises sélectionnées dans l'Annexe 1.		<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture des exemples de certification reçues par les collaborateurs du prestataire ainsi que le nombre de jours moyens de formation par collaborateur par an. 	2 points
	3.d	Veille	Le prestataire doit être à jour sur les actualités en lien avec les expertises sélectionnées.		<ul style="list-style-type: none"> • Articles de blog sur le site du prestataire ; • Communication sur les réseaux sociaux ; • Activité sur des groupes professionnels spécifiques en ligne ; • Evénements (salons, conférences...) en lien avec l'expertise. 	2 points
	3.e	Adhésion à une organisation professionnelle	Le prestataire peut adhérer à une organisation professionnelle (groupement d'entreprises ou syndicats professionnels) ou avoir du personnel membre de clubs ou comités spécialisés afin d'être informé des évolutions de la profession, des bonnes pratiques et de bénéficier d'une aide dans les domaines juridique, social et réglementaire.		<ul style="list-style-type: none"> • Une preuve d'adhésion en cours de validité à une organisation professionnelle ; • Une preuve de participation à un club ou comité spécialisé en lien avec une expertise attendue pour un des membres du personnel du prestataire. 	1 point

CATEGORIE	N°	CRITERE	Indications	Exigence	Exemples de justificatifs	Notation
4. Services délivrés aux clients	4.a	Délai de traitement des demandes clients et délai d'intervention	Le prestataire doit être transparent auprès de ses clients sur ses délais de réalisation des projets et les en informer en amont.	✓	<ul style="list-style-type: none"> Exemple de rétro planning utilisé lors de précédentes prestations ; Outils/éléments interne pour la gestion des demandes clients; Contrat-type utilisé par le prestataire pour la gestion d'un projet ; Charte d'engagement interne ; Conditions générales de ventes. 	2 points
	4.b	Tarifs appliqués et conditions tarifaires	Le prestataire doit proposer une offre et une politique tarifaire adaptée aux entreprises du territoire. La clareté et le niveau de ces offres seront pris en compte.	✓	<ul style="list-style-type: none"> Tarifs appliqués pour les profils experts (ex : Développeur, Chef de projet Junior, Chef de projet sénior...); Devis type anonymisé adapté à la cible ; Documents commerciaux ; Lien vers son site web ; Tout autre élément mentionnant les tarifs appliqués ou la fourchette de prix pratiquée pour des prestations similaires. 	5 points
	4.c	Références clients + Exemples de réalisation de projets	Le prestataire doit avoir réalisé au moins 2 prestations sur la ou les compétences choisies pour une cible TPE/PME ou collectivité.	✓	<ul style="list-style-type: none"> A minima, 2 références clients avec contact direct de la structure accompagnée pour chaque expertise concernée (lots) avec la nature de la mission et les résultats obtenus. 	5 points
	4.d	Outils interne et méthodologie de travail	Le prestataire doit avoir une méthodologie de gestion de projet claire et définie. Elle est connue en interne et partagée avec ses clients.		<ul style="list-style-type: none"> Documents explicatifs de la méthodologie de travail et des outils utilisés Documents commerciaux 	1 points
	4.e	Qualité de service et mesure de la satisfaction client	Le prestataire a mis en place un système de mesure de satisfaction client. L'évaluation de la qualité de service est au cœur de son fonctionnement afin d'apporter un principe d'amélioration continue.		<ul style="list-style-type: none"> Outil de mesure de la satisfaction client Charte interne de fonctionnement 	1 points
	4.f	Engagement environnemental	Le prestataire est engagé dans la transition écologique.		<ul style="list-style-type: none"> Toutes actions en lien avec un engagement environnemental et justificatifs associés 	3 points

ANNEXE 3 : Formulaire de réponse

Un prestataire



Raison Sociale * :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom – Prénom du représentant légal * :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse * :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

CP- Ville * :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

N° SIRET * :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Je m'engage à être en capacité d'intervenir auprès de tout établissement dans le département de la Savoie *

Je candidate à l'appel à manifestation d'intérêt de la CCI Savoie pour devenir un prestataire selon les conditions présentées dans le présent règlement de consultation, et souhaite me positionner sur les lots suivants correspondant à mon champ d'expertise (1 réponse minimum obligatoire – pas de maximum – le détail des lots est défini dans l'Annexe 1) :

RSE #11 Santé du dirigeant

TR #9 International

TR #16 Cybersécurité

TR #17 Intelligence artificielle

TR #18 Innovation numérique

TR #19 Juridique

TR #20 Conseil financier

TR #21 Gestion de projet

TR #22 Transmission reprise

En cas de couverture partielle d'un lot, les exclusions devront être mentionnées (critère 1.a ci-dessous)

Il n'y a qu'**un seul formulaire à renseigner** si vous candidatez à plusieurs lots (mais prévoir de fournir autant de justificatifs que nécessaires pour justifier les critères 1.a et 3.b. pour chaque lot).

Je fournis pour chaque critère les justificatifs suivants **annotés** (indiquer les codes ci-dessous sur les documents scannés, ou dans le nom des fichiers) selon les indications fournies en Annexe 2 :

1.a Activité et Prestations *

*Prévoir des justificatifs correspondant à chaque lot auquel le candidat postule
Préciser les éventuelles exclusions par rapport au contenu de lot(s) sélectionné(s) :*
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1.b Zones géographiques d'intervention *

2.a Existence juridique *

2.b Conformité de l'entreprise aux lois et réglementations relatives à son activité *

2.c Souscription d'une assurance *

2.d Politique en matière de protection des données personnelles et politique de cybersécurité

3.a Organigramme *

3.b Compétences du personnel + CV *

Prévoir des justificatifs correspondant à chaque lot auquel le candidat postule

3.c Formation technique continue du personnel

3.d Veille

3.e Adhésion à une organisation professionnelle

4.a Délai de traitement des demandes clients et délai d'intervention *

4.b Tarifs appliqués et conditions tarifaires *

4.c Références clients + Exemples de réalisation de projets *

4.d Outils internes et méthodologie de travail

4.e Qualité de service et mesure de la satisfaction client

4.f Engagement environnemental

Commentaire libre (secteurs d'activités, description de la candidature, motivation, attentes...)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

J'atteste sur l'honneur que l'entreprise que je représente est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables, et respecte les lois et réglementations en vigueur qui s'appliquent à l'activité de cette entreprise. *

Fait à Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

le Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom, prénom et signature(s) du demandeur gérant, représentant légal

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cachet de l'entreprise

ANNEXE 4 : Accord de protection des données

Cet accord de protection des données est conclu entre, d'une part,
La Chambre de commerce et d'industrie de la Savoie
5 rue Salteur – CS 22416 – 73024 Chambéry Cedex
T. 04 57 73 73 73
(ci-après, « la CCI »)

Et, d'autre part,
Société : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Tél : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
(ci-après, « le Prestataire »)

Les parties s'engagent à respecter toutes dispositions en vigueur relatives à la protection des données et notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD). Elles s'engagent à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que leurs traitements répondent aux exigences du règlement et garantissent la protection des droits des personnes concernées.

Le Prestataire s'engage à :

- traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet de la mise en relation
- traiter les données conformément aux instructions documentées de la CCI. Si le Prestataire considère qu'une instruction constitue une violation la réglementation, il en informe immédiatement la CCI.
- garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat :
 - s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
 - reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel
- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.

Le Prestataire ne peut pas faire appel à un sous-traitant.

Dans la mesure du possible, le Prestataire doit aider la CCI à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées.

Le Prestataire notifie à la CCI toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 24 heures après en avoir pris connaissance en envoyant un mail au DPO de la CCI : dpo@savoie.cci.fr. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre à la CCI, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

Afin de garantir un niveau de sécurité adéquat, le Prestataire s'engage à mettre en œuvre :

- les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
- les moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, le Prestataire s'engage à renvoyer toutes les données à caractère personnel à la CCI.

Le renvoi doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information du Prestataire. Une fois détruites, le Prestataire doit justifier par écrit de la destruction.

Le Prestataire met à la disposition de la CCI la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par la CCI ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

Fait à : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

le : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Pour le titulaire

Nom, prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Fonction : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Signature (précédée de la mention Bon pour accord) et tampon de la société

Les champs obligatoires () sont nécessaires au traitement de votre demande.*

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à analyser votre candidature pour l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la CCI. Les données personnelles seront conservées selon les délais prévus par les textes en vigueur relatifs aux marchés publics.

Conformément à la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel, en particulier le règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification des informations qui vous concernent. Vous pouvez également, vous opposer ou obtenir la limitation des traitements, l'effacement des données vous concernant ou encore introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle tel que la CNIL.

Pour toute information ou exercice de vos droits, vous pouvez également contacter notre DPO : dpo@savoie.cci.fr - CCI Savoie – 5 rue Salteur – CS 22416 - 73024 Chambéry Cedex

Ces données pourront être utilisées pour vous communiquer des informations sur les événements, les activités et les services du réseau des CCI de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Si vous ne souhaitez pas/plus les recevoir merci de cocher cette case